

L'ESSENTIEL SUR GÉRER UN DOSSIER D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES - IJ

Février 2026

Un téléservice simple pour transmettre les éléments nécessaires au traitement des indemnités journalières.

Le téléservice "Gérer un dossier d'indemnités journalières" permet aux employeurs de transmettre :

- les **pièces justificatives** nécessaires au traitement des indemnités journalières (bulletin d'hospitalisation, courrier de justification d'écarts sur les salaires,...),
- les **périodes du congé paternité ou accueil de l'enfant** (en cas d'indisponibilité du signalement DSN).

QUI PEUT L'UTILISER ?

- Tous les employeurs dont les salariés dépendent du régime général de la Sécurité sociale.
- Leurs mandataires (tiers déclarants).

QUAND DÉCLARER ?

- En parallèle du signalement d'arrêt DSN ou de l'attestation de salaire hors DSN : DSIJ.
- Suite à une demande de pièce(s) dans un compte rendu métier (CRM) ou par un courrier reçu de l'Assurance Maladie.
- Pour déclarer chaque période du congé paternité, en cas d'indisponibilité du signalement DSN :
 - Vous transmettez les dates concernées ainsi que les pièces justificatives (acte de naissance) via le téléservice.

À noter : **En DSN tout est automatique !**

Vous renseignez les absences de congés paternité sur votre logiciel de paye dans l'ordre chronologique et vous validez votre signalement DSN. Les dates seront automatiquement envoyées à la Caisse d'Assurance Maladie de votre salarié.

COMMENT Y ACCÉDER ?

- Connectez-vous sur net-entreprises.fr et cliquez sur "compte entreprise".
- Vous devez être habilité à l'Attestation de salaire IJ - Versement des indemnités journalières.

Le téléservice : "Gérer un dossier d'indemnités journalières" permet aux employeurs et mandataires de transmettre :

- des pièces justificatives liées au dossier indemnités journalières,
 - les périodes de congé paternité fractionné si vous ne pouvez pas utiliser le signalement d'arrêt de travail DSN.
- > Accessible via le Compte entreprise sur net-entreprises.fr



net-entreprises.fr / Espace entreprises



36 79 Plateforme dédiée aux employeurs.
0 806 800 700 Hotline net-entreprises.fr